

**RAPPORT N° 96/7-41**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ PLURIANNUEL  
POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET FOURNITURES ANNEXES  
POUR LES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

Par Délibération n° 94/2-33 du 29 mars 1994, vous m'avez autorisé à engager une consultation ouverte et à signer un marché triannuel d'acquisition de livres pour les bibliothèques de la Ville de Saint-Denis.

Ce marché arrive à expiration au 31 décembre de cette année.

Aussi, les besoins pour 1997 en matière d'acquisition de livres et fournitures annexes pour les bibliothèques restant inchangés par rapport aux années précédentes, il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour cette opération.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 295 et suivants du CMP) ;
  - fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 274 du CMP) :
    - Lot 1 livres pour adultes,
    - Lot 2 livres pour enfants ;
  - marché à bons de commande (Article 273 du CMP) ;
  - prix (Article 275 du CMP) :

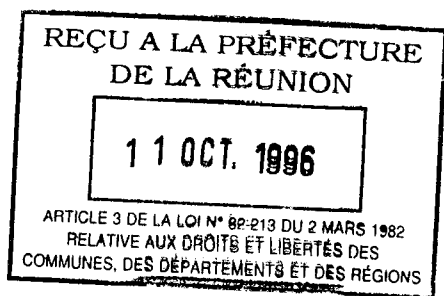
Livres importés  
Tarif éditeurs ajustable majoré du coefficient Réunion  
et affecté d'un rabais en % fixe selon le mode de livraison (bateau ou avion)

Editions locales  
Tarif public ajustable affecté d'un rabais en % fixe

## RAPPORT N° 96/7-41

- durée initiale : année civile 1997 reconductible jusqu'au 31 décembre 1999 ;
  - enveloppe budgétaire prévisionnelle : budget primitif 1997 / 1 400 000 F ;
  - crédits inscrits au Chapitre 945 / Article 6632 ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
  - 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) à bons de commande avec le (ou les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié(s) ;
  - 4) d'autoriser la signature du (ou des) marché(s) par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 96/7-41  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 4 octobre 1996**

**OBJET**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE PLURIANNUEL  
POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET FOURNITURES ANNEXES  
POUR LES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-41 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Culture/Animation/Sports/Ecoles et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de la Ville de Saint-Denis mentionnés au texte du Rapport.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer un (ou plusieurs) marché(s) avec le (ou les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**DELIBERATION N° 96/7-41**

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le (ou les) marché(s).

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

